

# Honoraire de l'agence Stephane Plaza Immobilier Antony

## HONORAIRES DE TRANSACTIONS

Honoraires applicables sur les nouveaux mandats, en date du 17/09/18

**Habitations, parkings, murs & fonds commerciaux, terrains**

A la charge du vendeur

**Mandat de vente, tranches non cumulables**

Prix de vente du bien	% TTC appliqué sur le montant de la transaction
< 50 000€	<b>Forfait de 3000€</b>
De 50 000 € à 169 999 €	<b>7 %</b>
De 170 000 € à 499 999 €	<b>5%</b>

500 000 € et plus	4%
-------------------	----

**Mandat de recherche : 3,33 % TTC de la valeur du bien au compromis**

-

**Location résidentielle (Zone très tendue)** : Propriétaire et locataire : 10€ HT (12€ TTC) du M2 pour constitution du dossier, visites et rédaction du bail + 2,50€ HT (3€ TTC) pour l'état des lieux

**Location résidentielle (Zone tendue)** : Propriétaire et locataire : 8,33€ HT (10€ TTC) du M2 + pour constitution du dossier, visites et rédaction du bail 2,50€ HT (3€ TTC) pour l'état des lieux

-

**Location commerciale**: 14% HT (16,8% TTC) du loyer annuel hors charges + éventuel droit d'entrée HT, à la charge du preneur

**Location de Parking** : Propriétaire: 20% HT (24% TTC) du loyer annuel hors charges.

*La société APS ne reçoit aucun fond, effet ou valeur au titre de ses activités transactions.*

## **HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE**

Honoraires applicables sur les nouveaux mandats, en date du 17/09/2018

**Gestion Location résidentielle:** si le loyer mensuel est inférieur à 1000€ charges comprises => 5,83% HT (7.00 % TTC) du montant du loyer mensuel charges comprises , si le loyer mensuel est supérieur à 1000€ charges comprises => 5% HT (6.00 % TTC) du montant du loyer mensuel charges comprises. .

**Gestion Location de parking/box :** 15€ HT (18€ TTC)

**TVA :** 20%

\*Toute prestation de service fera l'objet dès qu'elle a été rendue et en tout état de cause avant paiement du prix de la délivrance d'une note lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égal à 25€ (TVA comprise). Pour les prestations de service dont le prix est inférieur à 25€ (TVA comprise), la délivrance d'une note sera faite sur demande du client.

\*Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et ss et R612-1 et ss, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de l'agence, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 62, rue Tiquetonne 75002 PARIS soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante: [www.anm-conso.com](http://www.anm-conso.com)